

### Séance du Conseil Municipal du 04 Juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre Juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Gilles COUTREAU, Maire.

Etaient présents : Mr Christian BOURA, Mme Isabelle LAPALU, Mme Christine BRILLI, Mr Patrick BURAN, Mme Gisèle COUTREAU, Mr Didier ESCADÉ, Mme Sophie JOUINI.

Ont donné pouvoir : Mme Martine DE LA MARE à Mr Christian BOURA  
Mr Daniel FONTENEAU à Mme Gisèle COUTREAU  
Mr Vincent FERNANDEZ DE CASTRO à Mr Mme Isabelle LAPALU  
Mme Sylvie PETIT à Mme Sophie JOUINI

Etaient absents excusés: Mr Bruno AUZENEAU, Mme Catherine BESSON, Mr Christian MAHÉ.

Mme Sophie Jouini est nommée secrétaire  
Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2018

#### N° 1 – Subvention du FDAEC 2018

Le Maire rappelle les modalités d'attribution du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), la dotation du FDAEC attribuée à la commune a été fixée à 14 026€. Le Maire propose d'imputer cette subvention aux travaux des bâtiments prévus au BP 2018 ( sanitaires dans la salle des fêtes, salle de réunions, portes de la mairie et garage de l'ancienne poste). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### N° 2 : Approbation de la charte du Parc Naturel Régional Médoc

Le Maire rappelle l'historique de ce PNR et soumet au conseil municipal le projet de la délibération commune : « Monsieur le Maire rappelle qu'un Parc naturel régional (PNR) est défini comme "un territoire rural habité, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont reconnus au niveau national pour leurs fortes valeurs patrimoniales, mais dont l'équilibre est fragile". Les 5 missions des PNR sont :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Monsieur le Maire indique que la démarche de création du PNR Médoc arrive à son terme. Le Président de Région a adressé le projet à chaque commune pour délibération. Il se compose d'un rapport de charte, du plan de Parc et d'une annexe (programme d'action triennal, organigramme prévisionnel, budget triennal prévisionnel). Les communes doivent se prononcer sur ces documents, chacune dans leurs instances délibératives.

A l'issue de la consultation, la charte sera soumise à l'approbation du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, chargé de présenter la demande de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire (décision prononcée par décret du Premier Ministre après avis des différents Ministères concernés). Dans le cadre de cette approbation, la Région arrêtera notamment le périmètre définitif du Parc, au vu des délibérations favorables des communes.

Il ajoute que l'approbation de la Charte emporte l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc qui sera créé après publication du décret de création du PNR. »

Mr Buran vote contre, alléguant des problèmes que les agriculteurs rencontreront avec une nouvelle charte venant se superposer à Natura 2000, au SCOT et s'interroge sur le financement du PNR. Mr le Maire explique que le PNR va remplacer Pays Médoc afin de faire un syndicat. Le PNR recevra de l'argent de la région.

Le PNR n'a pas de contrainte juridique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, avec 11 voix pour et une voix contre :

- d'approuver sans réserve la Charte du Parc naturel régional Médoc (rapport, plan de parc et annexes),
- de demander l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc.

### **N° 3- Mise à jour du tableau des effectifs**

Suite au passage du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) depuis 01/01/2017 deux postes d'adjoint technique territorial sont à supprimer et le poste d'adjoint administratif territorial. Le Maire souhaite faire passer Sophie Severo au poste d'adjoint administratif territorial principal afin de lui montrer la reconnaissance de son travail.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modifications au tableau des effectifs (suppression et création)

### **Informations :**

#### **- Photovoltaïque**

Une première projection a été présentée avec un rapport annuel de 10 400 €. L'investissement est effectué par l'entreprise pour 30 ou 40 ans puis l'entreprise se charge du démantèlement.

Les panneaux seraient installés sur l'ancienne déchèterie, propriété de la commune.

Il y a d'abord une étude d'impact, un accord de la préfecture et un permis de construire. C'est l'Etat qui a proposé d'utiliser les anciennes décharges pour des parcs solaires.

#### **- Plan communal de sauvegarde du 1er janvier 2018**

Un plan de sauvegarde a été réactualisé avec les normes en vigueur. Ce plan est consultable à la mairie. Par exemple en cas d'inondation, d'explosion de la centrale nucléaire... où sera le rassemblement des gens, comment procéder....

La séance est levée à 21H41

Suivent les signatures